

Rapport moral du syndicat Unsa-Snphlm  
Présenté par la secrétaire générale  
Todine SIBAN

L'année 2023 a vu le nombre d'adhésions augmenter, ce dont nous nous en félicitons. Il faudra veiller à maintenir ce nombre en continuant à communiquer avec les adhérents. Concernant les devoirs et obligations des Représentants Syndicaux et/ou Délégués Syndicaux, il nous faudra leur rappeler notre règlement intérieur et nos statuts. En effet, ces derniers doivent faire parvenir au Conseil Syndical, un retour de toutes les actions menées au sein de leur Entreprise ; sans oublier l'envoi de tous les documents liés aux élections professionnelles. Ils devront également participer à la rencontre que nous organisons annuellement avec les Membres du Conseil Syndical. J'en profite pour rappeler que le Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES) permet à tous les salariés, sans condition d'ancienneté, de participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale, environnementale ou syndicale pour découvrir ou se préparer à l'exercice de fonctions syndicales. Une communication pour ce dispositif avait déjà été réalisée mais sans succès et ce malgré des besoins en formation exprimés. Nous devons au second semestre réaliser un sondage afin de connaître les besoins en formation des adhérents et nous rapprocher du CEFU pour mettre en place une formation qui y correspondrait. Nous devons également organiser des visites pour aller à la rencontre de nos Sections Syndicales afin d'y rencontrer nos élus/nos adhérents et connaître ainsi leur environnement pour mieux cerner leurs besoins. Les élections pour le CSE devant avoir lieu en 2023/2024, nous attendrons les résultats afin de coordonner tous les adhérents et mettre en place une politique de développement